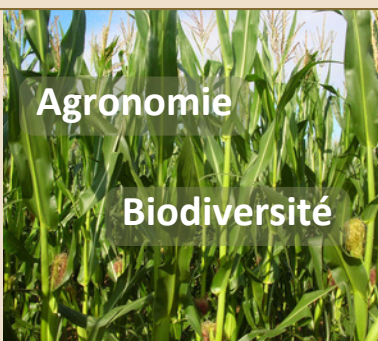


# Les mares forestières



Agronomie

Biodiversité



Agroécologie

Environnement



Chasse



Développement durable



## DESCRIPTION

Une mare est une petite étendue d'eau d'une superficie maximale de 5000 m<sup>2</sup> et d'une profondeur maximale de 2 mètres qui permet un rayonnement solaire sur toute la profondeur de la mare. Une mare peut être d'origine naturelle, ou créée par l'homme. Une mare est alimentée en eau par le ruissellement, un cours d'eau ou par une nappe phréatique. Les mares forestières sont en général entourées d'une strate arborée plus ou moins dense. Dans un contexte de changement climatique et de sécheresses de plus en plus récurrentes et intenses, la préservation et la restauration de ces mares prend tout son sens, pour permettre à de nombreuses espèces de s'abreuver mais également de réaliser leur cycle de vie.

## OBJECTIFS

**Biodiversité** : créer ou restaurer des zones favorables au développement et au maintien de certaines espèces inféodées à ces milieux (amphibiens, insectes) et permettre à d'autres espèces vivant en forêt de s'abreuver. D'autre part, ces milieux peuvent être des zones de chasse pour les chiroptères et mustélidés qui viennent se nourrir respectivement d'insectes et de batraciens.

**Sylvicoles** : permettre le stockage et l'amélioration de la qualité de l'eau en filtrant certains polluants grâce à la végétation présente dans et autour de la mare.

**Cynégétiques** : créer des zones d'abreuvement pour la faune sauvage (chevreuil, cerf, sanglier, lièvre ...)

**Paysagers et sociétaux** : diversifier les paysages forestiers et participer à l'amélioration du paysage. Les mares peuvent également être des points d'observation de la faune sauvage et des sites pédagogiques pour les visiteurs ou tout usager de la nature. Ces mares pourront également servir pour lutter contre les éventuels incendies en forêt.

## CONDITIONS

Les conseils de gestion d'une mare peuvent être adaptés à la situation particulière rencontrée par le propriétaire forestier. La création ou la restauration d'une ou plusieurs mares pourra faire l'objet d'un conseil délivré sur le terrain lors d'une visite avec un personnel de la FDC 71 ou de la CFBL. Pour la création ou la restauration de mares forestières, la démarche technique, les coûts et les financements (uniquement restauration) éventuels susceptibles d'être sollicités seront abordés.

Partage et vie  
des territoiresFédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire



Agronomie

Biodiversité

Agroécologie

Environnement

Chasse

Développement durable

Partage et vie des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire

## MISE EN ŒUVRE DE CES AMENAGEMENTS

### *Les mares forestières, des milieux en constante évolution*

Une mare sans entretien accumule de la matière organique (vase) et peut se combler et disparaître après plusieurs années. Ce phénomène est dû à la colonisation des arbres autour, empêchant les rayonnements du soleil d'atteindre la surface de l'eau et par la chute de feuilles, branches qui s'accumulent dans le fond et se décomposent peu. Les rayonnements du soleil apporte l'énergie d'une mare puisqu'ils assurent la photosynthèse, qui permet le développement d'une végétation aquatique nécessaire à toute une chaîne alimentaire (zooplancton, insectes, amphibiens). On obtient un taux d'oxygène dissous plus important et la création de zones de refuge et de reproduction. La mise en lumière et le curage des mares forestières sont parfois nécessaires pour assurer leur pérennité.

### *Restaurer et entretenir les mares existantes pour éviter leur disparition*

Les facteurs d'évolution d'une mare sont diverses et certains ne peuvent être contrôlés par le gestionnaire (réchauffement climatique, capacité de colonisation des espèces, niveau d'eau). Cependant, ce dernier a la possibilité d'intervenir sur les caractéristiques physiques de la mare afin d'améliorer sa fonctionnalité.

- **Mise en lumière**
- **Enlèvement arbres morts et branches**
- **Curage partiel ou total**
- **Reprofilage des berges et des pentes**

Avant toute action de restauration ou de création, un diagnostic initial est à réaliser afin de comprendre le fonctionnement de la mare et des mares voisines (réseaux). Ces actions d'entretien doivent être réalisées en respectant la réglementation et en prenant en compte la biologie des espèces pour les dates d'intervention qui seront en dehors de la période allant de février à septembre.

### *Créer de nouvelles mares*

La création de mare est également possible afin de densifier le réseau de mares existant. Cependant, plusieurs éléments sont importants à prendre en compte : **Emplacement** : choisir une zone où la densité d'arbres de haut-jet est limitée afin d'assurer l'ensoleillement et de limiter le dépôt de feuilles et branches. La création d'une mare devra prendre en compte la présence d'autres mares existantes afin de permettre une connexion entre-elles.

**Structure** : Créer des formes sinueuses et des pentes douces avec des hauteurs d'eau variées pour améliorer la capacité d'accueil et le nombre d'espèces dans la mare.

**Etanchéité** : Privilégier un sol qui retient l'eau. Il faudra réfléchir à son alimentation en eau. Les mares de lisières sont intéressantes puisque situées à l'interface entre deux milieux. Elles bénéficient également d'un meilleur ensoleillement et d'une densité d'arbres moins importante, limitant ainsi le volume de branches et de feuilles dans la mare et donc son entretien.

## FINANCEMENT

Sur les sites Natura 2000, des financements peuvent parfois exister pour les actions présentées dans cette fiche. Il est conseillé de se rapprocher de l'animateur/animateur du site Natura 2000 pour avoir connaissance des chantiers possibles.

**CONTACT :**

**Alexis GALLAY - 06 08 96 84 16 - [agallay@chasseurdefrance.com](mailto:agallay@chasseurdefrance.com)**